



CHAMBRE DE
COMMERCE ET
D'INDUSTRIE
DE DIEPPE



avril 2010 - N°2

Débat Public Projet Penly3

cahier d'acteurs n°2

La CCI de Dieppe confirme l'intérêt économique du projet d'EPR sur le site de Penly.

- Un projet d'intérêt général, pour répondre aux besoins énergétiques croissants dans le respect du développement durable.
- Un site parfaitement adapté pour réaliser l'EPR à moindre coût.
- Un environnement socio-économique favorable pour accueillir le projet dans les meilleures conditions.
- Un projet « levier » pour le développement économique d'une région durablement touchée et fragilisée par plusieurs crises économiques successives.



CCI de Dieppe

Boulevard Général de Gaulle
BP 402 – DIEPPE Cedex
Tel. : 02 35 06 50 50
Fax : 02 35 06 50 51
Email : cci.dieppe@dieppe.cci.fr

www.debatpublic-penly3.org

1

Un projet d'intérêt général

Les réacteurs EPR sont indispensables pour répondre à l'accroissement de la consommation et permettre à la France de conserver son indépendance énergétique

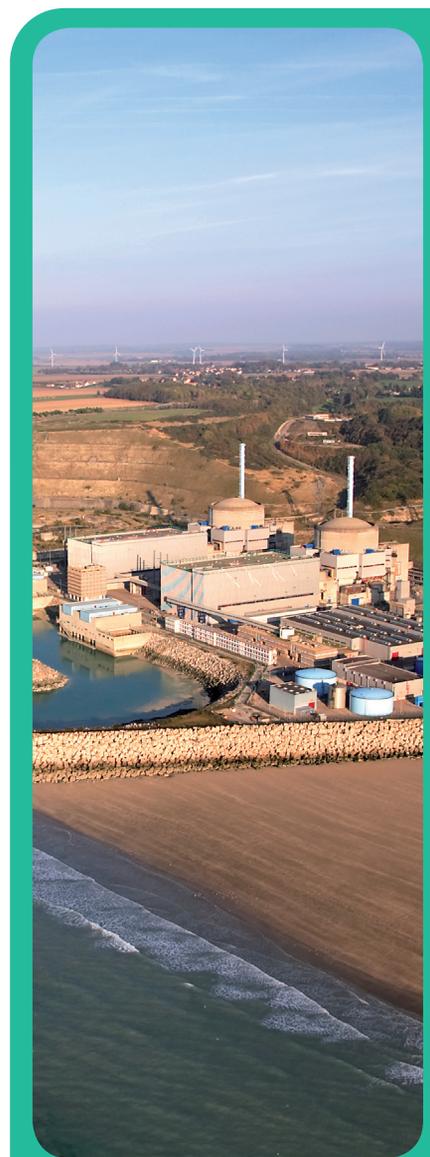
L'énergie nucléaire civile produit aujourd'hui 16 % de l'électricité dans le monde, 30 % en Europe et plus de 80 % en France². La troisième génération de réacteurs, représentée en France par l'EPR, permettra le remplacement progressif des réacteurs actuels qui vont arriver en fin de vie après 60 ans de développement. Pour répondre à l'accroissement de la consommation d'électricité et surtout remplacer les énergies fossiles comme le gaz ou le pétrole, l'énergie nucléaire se révèle indispensable. L'industrie nucléaire française est l'un des leaders mondiaux et aujourd'hui, à nouveau, la France a besoin de mobiliser toutes ses ressources pour relever les défis économiques de demain. L'énergie nucléaire en fait partie, au premier rang.

² Source : Conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil – Mars 2010.

Le développement des EPR contribue à la lutte contre le réchauffement climatique

La production mondiale d'électricité engendre près de la moitié des rejets de CO₂. L'énergie nucléaire n'en émet que peu. En France, elle permet de réduire de plus d'un tiers des émissions de CO₂. Un seul EPR permet d'éviter le rejet de plus de 10 millions de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère chaque année². Il contribue donc efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique.

² Source : Agence Internationale de l'Énergie, 2004.



Un site adapté

Dès l'origine, le site de Penly a été conçu pour recevoir de nouvelles tranches de production électronucléaire.

Le réseau de distribution est dimensionné et facilement adaptable pour acheminer la production supplémentaire. Le choix de ce site pour l'EPR permet donc la valorisation de ces investissements et des économies réelles sur les coûts de réalisation.

L'EPR : un complément indispensable aux énergies renouvelables

Les énergies renouvelables, comme le solaire ou l'éolien, doivent continuer à se développer en France, pour permettre la diversification des ressources et répondre aux préoccupations du développement durable. Toutefois, ces énergies renouvelables ne permettront pas à elles seules de satisfaire les besoins énergétiques en France et en Europe. En outre, le caractère aléatoire de la production d'énergie solaire et éolienne exige la mise en place d'un complément de production plus stable. Le développement de l'énergie nucléaire reste donc indispensable.

Penly 3 : un nouveau souffle pour relancer l'économie locale

La région dieppoise dispose d'atouts économiques importants, mais s'est trouvée fragilisée par plusieurs crises successives. Le projet PENLY 3 devrait permettre d'exploiter au mieux les atouts de ce territoire, et d'apporter une « impulsion » économique susceptible de lui faire retrouver le chemin de la croissance...



Un territoire en mutation

Avec près de 100 000 habitants, Dieppe est la 4^{ème} zone d'emploi la plus peuplée de la Seine-Maritime. Dieppe en est le pôle urbain le plus important, avec une Communauté d'agglomération qui compte près de 50 000 habitants. La zone d'emploi regroupe près de 40 000 emplois, soit 5 % de l'emploi total de la Haute-Normandie.

Toutefois, depuis plusieurs décennies, le territoire dieppois se caractérise par un faible dynamisme démographique, avec un excédent naturel faible et des soldes migratoires négatifs. Depuis 30 ans, l'emploi n'a également enregistré qu'une croissance réduite, et a parfois reculé sous le choc de plusieurs crises économiques successives : depuis le début des années 2000, l'emploi n'a augmenté que de 3 %, contre 5,5 % à l'échelle de la Haute-Normandie.

Les industries se caractérisent par le recours à une main-d'œuvre plutôt peu qualifiée. La part des cadres, des techniciens et agents de maîtrise est assez faible, alors que les emplois ouvriers sont plus nombreux qu'ailleurs.

Le salaire horaire est moins élevé que la moyenne régionale, et le revenu global de la population est inférieur de 7 % à la moyenne régionale (14 000 € de revenu médian déclaré).

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Dieppe figure ainsi, depuis plusieurs décennies, parmi les plus élevés de la région (10,8 % au 3^{ème} trimestre 09).

Un environnement socio-économique favorable

La région dieppoise dispose néanmoins d'atouts socio-économiques certains pour accueillir le projet de l'EPR, parmi lesquels :

- Un **tissu économique** important et diversifié, fort de plus de 3 000 entreprises dans un rayon de 30 km.
- Un **secteur industriel fortement représenté**, avec de nombreuses entreprises sous-traitantes, notamment dans la filière de la métallurgie, du bâtiment, et de la logistique.
- La **présence d'équipements structurants** : le port de commerce de Dieppe, le terminal transmanche, l'aérodrome Dieppe/St-Aubin-sur-Scie.
- **Plusieurs zones d'activité** à moins de 10 km du site : la Zone industrielle Louis Delaporte et la zone Eurochannel, avec plusieurs hectares bientôt disponibles pour accueillir de nouvelles entreprises.

- Un **bassin de main d'œuvre** potentielle important (plus de 50 000 actifs).
- Une offre en **formations** importante et immédiatement mobilisable.
- La **présence de pôles urbains et de services** importants pour accueillir de nouvelles populations et répondre à leurs besoins.
- Des **acteurs locaux** fortement mobilisés autour du projet, et qui se préparent pour l'accueillir dans les meilleures conditions.

Les projections montrent que le projet aura des conséquences importantes sur l'économie locale : **2 500 salariés** devraient être mobilisés sur la phase du chantier, puis l'EPR devrait ensuite générer **300** nouveaux emplois permanents directs et une **centaine** d'emplois indirects.



La délibération adoptée par la CCID, le 17 novembre 2008

Réunie le 17 novembre 2008, l'Assemblée de la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe a adopté, à l'unanimité de ses membres présents, la délibération suivante :

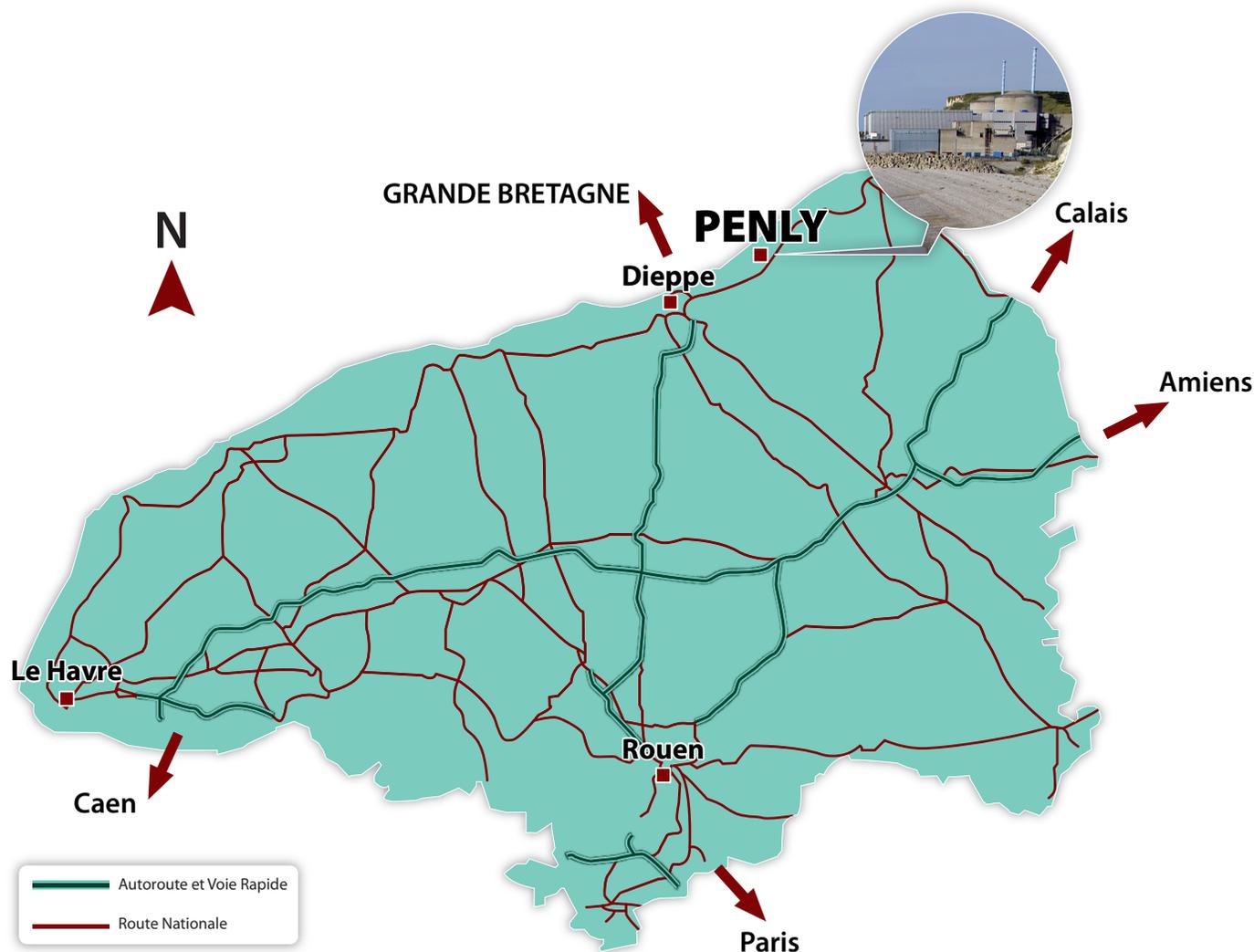
« La CCID considère que la deuxième tranche de production électronucléaire selon la technologie EPR, annoncée par le Président de la République, sur le site de Penly :

- Se situerait sur un site parfaitement adapté sur lequel les investissements de terrassement et du réseau ont été déjà réalisés ;
- Participerait à la diversification économique et au rééquilibrage des territoires dans une zone en difficulté
- Pourrait s'appuyer sur un tissu de formation adaptable et performant.

La Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe apporte son soutien au choix de ce site dans le processus qui s'engage. »



Ampliation de cette décision du 17 novembre 2008 a été adressée notamment, à Madame la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et à Monsieur le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.



Qui sommes nous ?

La Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe est un établissement public consulaire qui accompagne et représente les 3 000 entreprises industrielles, de commerce et de services du bassin d'emploi dieppois. Son territoire d'intervention s'étend plus précisément de Penly à Quiberville-sur-Mer sur le littoral, et jusqu'au canton de Tôtes au Sud.